



**LECTURE ET ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 14 SEPTEMBRE 2020;**

AG-517-21
Bourgault,

IL EST RÉSOLU sur proposition de Katy

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du
14 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.
Quelques changements seront apportés comme la correction de
coquilles et changer CE pour comité de parents au point AG-510-20
ADOPTÉE.

**PRÉSENTATION DE
L'ÉQUIPE-ÉCOLE;**

Manon Belzile fait la présentation de l'équipe-école.

NORMES ET MODALITÉS;

Manon Belzile nous informe que les parents les recevront en
novembre avec la première communication.

**RAPPORT ANNUEL 2020-
2021;**

Manon Belzile présente le rapport annuel.
Lecture du rapport annuel, ajout d'une mention spéciale pour le
travail des enseignantes. Il sera complété et envoyé aux parents
dans les semaines à venir.

AG-518-21
Martineau,

IL EST RÉSOLU sur proposition de Claudine

QUE le rapport annuel 2020-2021 soit adopté tel
que rédigé.

ADOPTÉE.

PROJET ÉDUCATIF;

Manon Belzile nous informe du projet éducatif;
Présentation de la mission, de la vision et des valeurs

**FORMATION DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT;**

9.1. Nomination d'un (e) président (e) d'élection :
Manon Belzile.

9.2. Nomination d'un (e) secrétaire d'élection :
Claudine Martineau

9.3. Élection des membres (parents) :
Vanessa Barrette propose Sébastien Boucher et Jean-François
Drouin.



AG-519-21 IL EST RÉSOLU sur proposition de Vanessa Barrette,
QUE Sébastien et Jean-François Boucher soient nommés
membres du conseil d'établissement pour un
mandat de 2 ans.

ADOPTÉE.

**NOMINATION DES RÔLES
AU COMITÉ DE PARENTS**

10.1 Nomination d'un représentant au comité de parents de la
CSSH :
Monsieur Jean-François Drouin sera le représentant au comité de
parents AU CSSH.

10.2 Nomination d'un substitut au représentant au comité de
parents du CSSH.
Monsieur Sébastien Boucher nommé comme substitut.

AG-520-21 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Claudine M
Martineau,
QUE Jean-François Drouin et Sébastien Boucher soient
nommés membres du comité de parent pour un mandat de 1 an.

ADOPTÉE.

**LA FORMATION D'UN
ORGANISME DE
PARTICIPATION DES
PARENTS ET LES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT :**

Il n'y aura pas d'OPP pour l'année scolaire 2021-2022

AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Aucune

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE;**

AG-524-21 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Claudine
Martineau,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

IL EST 19 h 44.

Président d'assemblée

Secrétaire d'assemblée.